

INSCRIPTIONS

L'inscription se réalise sur place et n'est effective qu'au moment où le dossier est complet (en respectant les délais imposés).

Documents requis

À apporter au secrétariat lors de l'inscription :

1. votre diplôme, brevet, équivalence, expérience utile (documents originaux);
2. La carte d'identité + une photocopie recto-verso ;
3. le montant du droit d'inscription ou une preuve du droit d'exemption (attestation et/ou numéro ibis).

Si vous avez terminé vos ÉTUDES À L'ÉTRANGER, vous devez introduire une demande d'équivalence de votre diplôme ou certificat auprès des services d'homologation, **avant le 15 juillet**. La décision d'équivalence est à remettre au secrétariat lors de l'inscription. Pour plus d'information, veuillez surfer sur le site : www.equivalences.cfwb.be

Remarque

Les modules sont organisés si le nombre d'inscrits est suffisant.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription est calculé selon le nombre de modules choisis et est imposé par la Communauté française (entre 20€ et 170€). Il n'est pas remboursable. Le paiement s'effectue de préférence par carte bancaire (Bancontact / Mister Cash) ou par virement bancaire.

Une dispense du droit d'inscription est accordée :

- aux demandeurs d'emploi l'ORBEM ou le FOREM (démarches effectuées par le secrétariat sauf auprès du VDAB);
- aux personnes bénéficiant du minimex.
- aux personnes bénéficiant d'une allocation pour personnes handicapées.

Attention aux dates indiquées sur ces documents !

(se renseigner auprès du secrétariat)

Horaire d'inscription

À partir de mi-juin (fermé pendant les congés scolaires)

- Les lundis et jeudis de 16h00 à 21h00
- Les mardis et mercredis de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Attention ! Cet horaire est susceptible d'être modifié. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à consulter celui-ci sur notre site internet avant de vous rendre à l'Institut. (www.ceria.be/irg)

ACCÈS AISÉ

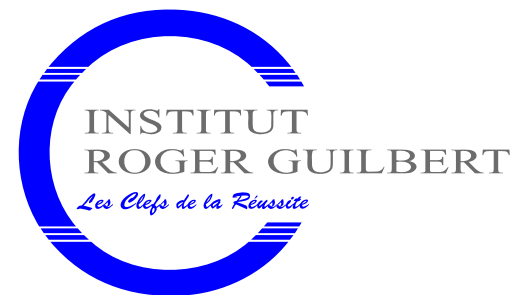
Voiture : Ring O - sortie 16 - direction Anderlecht

Métro : ligne 5 - CERIA/COOVI

Bus : 75 - 98 / De Lijn : 141-142-144-145-170-171

Possibilité de bénéficier du CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ

(renseignement : www.emploi.belgique.be)



Enseignement supérieur économique
de type court de promotion sociale



Directrice a. i. : Geneviève KAYSER
Campus CERIA - Bâtiment 4c - 2ème étage
avenue Emile Gryson, 1 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 / 526.75.40 - FAX : 02 / 526.75.42
www.ceria.be/irg
secretariat.irg@ceria.be



COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Région de Bruxelles - Capitale



**VOUS DÉSIREZ ACQUÉRIR
LES BASES EN INFORMATIQUE ?**

**VOUS VOULEZ PRÉSENTER
DES DOCUMENTS SOIGNÉS ?**

VOUS DÉSIREZ EXPLOITER

Nous mettons à votre disposition un matériel informatique performant.

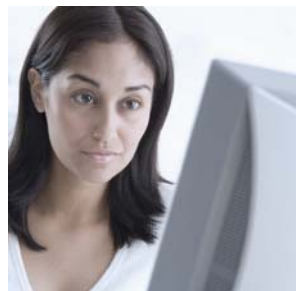
Un professeur expérimenté saura guider vos premiers pas de débutant.

A chacun son poste de travail.

Du matériel performant et une aide personnalisée pour obtenir des résultats probants

TITRE DÉLIVRÉ

Attestation de réussite classée dans l'enseignement supérieur économique de type court et de promotion sociale.



Inscrivez-vous au module d'initiation informatique et vous serez capable :

- de décrire les caractéristiques principales des éléments d'un système informatique;
- d'expliquer sommairement le fonctionnement d'un système ;
- de manipuler windows;
- d'utiliser et gérer un système de gestion de base de données (selon vos besoins);
- de corriger, modifier et présenter un document réalisé au traitement de texte;
- de créer un tableau simple.

CONDITIONS D'ADMISSION

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS).
OU
Diplôme de cours techniques de l'enseignement secondaire supérieur (CTSS).

ORGANISATION

Les cours démarrent dans le courant du mois d'octobre et se donnent